



# Appel à projet résidence de territoire « Musiques Actuelles et arts visuels» en Couserans

### Les résidences de territoire, un dispositif de développement culturel territorial initié par la DRAC Occitanie.

La DRAC Occitanie impulse une nouvelle dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux, avec une attention particulière portée à la jeunesse. La Résidence de Territoire a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire.

La Résidence de territoire s'apparente aux résidences de diffusion territoriale tel que précisé dans la circulaire du ministère de la culture et de la communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences. La résidence de territoire est une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants. « Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre »(1).

La Résidence de territoire vise à développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics. Le public particulièrement ciblé dans ce cadre est le public jeune (scolaire ou non) ainsi que les publics éloignés de l'offre culturelle et artistique.

Cette résidence fait l'objet d'un partenariat entre la DRAC Occitanie, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et l'Agence de développement de l'économie culturelle du Couserans.

## 1. Contexte

La résidence de territoire repose sur une pleine disponibilité de l'artiste ou du collectif pendant une période de 10 semaines, soit un temps d'immersion de 2 semaines puis une résidence de 2 mois qui peut être segmentée en deux phases, ainsi que sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie, en des lieux dédiés et non dédiés. Pour l'artiste il s'agit de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime.

- Permettre au plus grand nombre d'appréhender la création artistique.
- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges.
- Contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

La résidence de territoire s'inscrit dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle du Couserans.

### Les enjeux sont centrés sur :

- L'accessibilité pour tous à la diversité culturelle
- La contribution à un maillage d'acteurs culturels territoriaux par le développement de réseaux et de partenariats
- Le développement d'une proposition culturelle couserannaise porteuse d'identité pour le territoire et créatrice de lien social.

# Missions de l'Agence de développement de l'économie culturelle du Couserans (ADECC) :

- La réception et la gestion des dossiers de candidature
- La réalisation des conventions et contrats nécessaires
- La coordination territoriale de la résidence
- Le soutien budgétaire à la résidence
- La prise en charge des parties techniques liées au projet
- La réalisation des outils de communication de la résidence

# Missions du comité technique de la Résidence de territoire :

- Le suivi artistique et technique de la résidence
- La mise en lien avec les acteurs du territoire
- L'accompagnement de (ou des) l'artiste(s) dans ses rencontres sur le territoire avec les publics.

## Missions communes:

- Le montage du projet
- La sélection des propositions artistiques
- L'élaboration d'un calendrier de la présence artistique sur le territoire
- L'élaboration du plan de communication

# L'agence de développement de l'économie culturelle du Couserans- ADECC:

« Cette association a pour objet, via un modèle coopératif, de coconstruire et de faire vivre un projet culturel visant le développement du territoire couserannais. L'Agence de développement de l'économie culturelle du Couserans est un espace de réflexion, de mise en œuvre d'actions et d'expérimentations regroupant en son sein un collège des représentants élus à la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, un collège d'acteurs culturels et un collège d'acteurs sociaux-économiques qui défendent dans une même dynamique un projet commun. » (Extrait statuts.)

L'ADECC garantit la lisibilité, la cohérence territoriale et la qualité en assumant le portage des projets au sein d'une saison culturelle. Elle assure la coordination des projets dans leur intégralité. Elle réalise ou coréalise une partie des actions avec des acteurs culturels couserannais. Le Conseil d'administration de l'ADECC est composé d'élus, d'acteurs culturel et d'acteurs économiques.

### Le comité technique de la Résidence de territoire :

Il sera composé de 5 à 6 personnes, élus et acteurs culturels du territoire, désireux de s'impliquer dans un suivi quotidien de la Résidence de territoire. Il sera un interlocuteur pour les artistes et feront un lien quotidien avec les différents partenaires du projet.

# 2. Territoire

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées est un territoire montagneux avec une altitude comprise entre 300 et 2 880 mètres. Il comprend 94 communes, réparties sur 1 638 km2 et compte 30 000 habitants. Il est constitué d'une vingtaine de vallées qui convergent vers Saint-Girons. Ce territoire, positionné dans la partie centrale des Pyrénées, partage 30 km de frontière sans accès direct avec la Catalogne espagnole. Le caractère rural y est marqué : une très faible densité de population (18 hab./km2), des espaces naturels très boisés et des terres agricoles qui marquent le paysage des vallées. Le territoire a fait de la culture un des leviers de sa politique de développement local. Le Couserans affirme sa politique culturelle en structurant son offre, en fédérant les acteurs et en mutualisant une partie des moyens mis à disposition des projets. La dynamique territoriale générée a vocation à irriguer tout au long de l'année l'ensemble du Couserans en stimulant une interaction entre les vallées.

# 3. Contenu

Cette résidence de territoire s'inscrit en complémentarité avec les précédentes résidences ayant eu lieu depuis 2015, puisqu'elle poursuivra le travail entamé sur l'identité artistique couserannaise.

En effet, cette résidence succédera de façon cohérente aux précédentes en continuant à impliquer, au travers d'une proposition artistique, les habitants du territoire couserannais dans le projet élaboré pour l'occasion par le ou les artistes.

Les différents partenaires du projet souhaitent cette année travailler la collaboration entre les domaines des musiques actuelles et de l'image (fixe ou en mouvement), permettant de proposer un projet artistique original à la croisée des deux disciplines.

Au travers de cette « collaboration » musiques actuelles / image, la question des passages, des liens, des ponts entre les musiques traditionnelles et les musiques actuelles et plus largement des arts traditionnels et des arts actuels sera le fil conducteur qui permettra l'interaction avec les habitants et/ou l'espace public. Il s'agit en effet de voir comment, dans leur spécificité respective, les musiques actuelles et les musiques traditionnelles du territoire dialoguent, se nourrissent, s'enrichissent et permettent de tisser un lien temporel et territorial, et viennent nourrir l'identité culturelle de ce territoire.

Toutes formes de projet peuvent être proposées, des expériences artistiques autour de forme classique hybridant Musiques Actuelles et image, à des formes beaucoup plus expérimentales d'installations sonores et visuelles faisant appel à des technologies spécifiques.

La prise en compte des dimensions intergénérationnelles et de mixité sociale motivent la démarche. L'artiste (ou le collectif artistique) devra inscrire sa démarche artistique dans les mémoires des habitants du territoire au travers d'ateliers, de rencontres artistiques, de moment de diffusion, et autres formes à définir conjointement...

Ce projet associera les différents acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire.

# 4. Déroulement

Une première phase de deux semaines en janvier 2023, s'articulant autour de multiples rencontres avec les divers professionnels « personnes ressources » (enseignants, animateurs d'association, élus...). Ces rencontres peuvent revêtir des formes variées, elles ont pour objet de présenter l'artiste et le projet qui sera mis en œuvre, et de permettre aux personnes sensibilisées au projet de prendre le temps d'imaginer et d'évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient partager et faire partager la présence de l'artiste et son action.

A l'issue de ces deux semaines, un planning sera arrêté qui formalisera le temps de présence sur le territoire : soit deux fois un mois, soit deux mois ininterrompus, sur la période Janvier 2023 – Mars 2023.

# 5. Attentes - Profil

- Artiste ou collectif dont la recherche artistique manifeste à la fois une pratique confirmée, en même temps qu'une grande ouverture sur d'autres expressions culturelles
- L'artiste ou le collectif ne doit pas être implanté en Ariège ;
- L'artiste ou le collectif doit être en mesure de s'impliquer pleinement, de fédérer la population autour de sa présence, de s'ouvrir à une envie de « faire ensemble ». Une qualité d'écoute et une aptitude à interagir avec un environnement social sont importantes ;
- Une connaissance et une pratique des actions d'éducation artistique adaptée aux enfants, aux jeunes, aux amateurs, aux professionnels, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap est nécessaire.
- La prise en compte par l'artiste ou le collectif de la question de l'expérimentation ainsi qu'une ouverture à des expressions artistiques diversifiées;
- Une expérience du travail artistique dans des lieux inhabituels, inattendus qui peuvent être en lien avec l'espace public est souhaitable.
- L'artiste ou le collectif s'engage sur sa disponibilité suivant un planning qui sera défini ensemble sur une période allant de Janvier 2023 à Mars 2023.

## <u>Attentes – Actions</u>

- Générer des échanges par la création, la diffusion et la pratique artistique.
- Public visé:
- o Une priorité à la jeunesse (enfance, jeunesse)
- o Habitants du territoire les plus éloignés de la culture : EHPAD, Etablissement recevant des personnes en situation de handicap
- o Articulation avec la pratique amateur et les artistes locaux.

Le territoire dans son ensemble doit être en mesure "d'entendre" cette proposition. Autant les publics éloignés, empêchés, handicapés que les acteurs de la vie couserannaise, soucieux de participer au développement culturel du territoire.

Ainsi des réseaux très divers seront mobilisés (entreprises, services jeunesse, structures sociales...) pour toucher un public à l'image de la sociologie de ce territoire.

## 6. Partenaires financiers et modalités financières

Les trois principaux partenaires financiers sont la DRAC Occitanie, le Conseil Départemental de l'Ariège et la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

Montant alloué : L'artiste, ou le collectif, bénéficie d'une allocation forfaitaire de résidence de 10 000€ TTC pour l'ensemble de la période (2 mois et 2 semaines)

L'hébergement de l'artiste ou de l'équipe artistique sera pris en charge logistiquement et financièrement par la l'ADECC.

Les frais de déplacement, du lieu de vie de l'artiste au lieu de résidence, seront pris en charge par l'ADECC.

# 7. Procédure à suivre pour la candidature

Les éléments à fournir sont :

- Une note d'intention indiquant des premières pistes sur ce projet
- Un dossier artistique
- Une lettre de motivation

L'ensemble de ces éléments est à adresser avant le 23 décembre 2022, uniquement par mail, aux adresses suivantes : virginie.papin@couserans-pyrenees.fr et direction@art-cade.com
Spécifier dans l'objet : Proposition résidence de territoire Couserans 22/23

# 8. Sélection

Les critères de sélection se feront sur :

- La pertinence de la proposition au regard du contexte de l'appel à projet
- La qualité de l'expérience auprès des publics et notamment des enfants et des jeunes
- La pertinence du projet au regard du territoire visé
- il sera indispensable que l'artiste/le collectif soit en capacité de conduire un véhicule tout au long du projet (détention du permis B et d'un véhicule).

Une sélection se fera dans la semaine du 2 au 6 janvier 2023, par les membres du comité de sélection.

Ce comité sera composé de la DRAC, de l'Agence de développement de l'économie culturelle du Couserans, et du comité technique.

### Contact:

Agence de développement de l'économie culturelle du Couserans Hôtel-Dieu 1, rue de l'Hôtel-Dieu 09190 Saint-Lizier 05 61 66 73 24 virginie.papin@couserans-pyrenees.fr

Ou

Pierre GAU SMAC Art'Cade direction@art-cade.com 0561046927 www.art-cade.com